

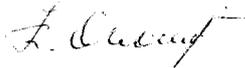


2089886

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION

Règle 17. 1)

I.	Institut National de la Propriété intellectuelle, chaussée Korgalzhyn, bâtiment 3 B, 010000, Nour-Soultan, Kazakhstan Téléphone: +7(7172) 62-15-15, + 7 (7172) 62-15-04 http://www.kazpatent.kz, e-mail: kazpatent@kazpatent.kz
II.	Numéro de l'enregistrement international: 1 439011
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): Sarbashev Vladimir Borisovich Promishlennaya str., apt. 21, 49/1 RU-350000 Krasnodar (RU)
IV.	Reproduction de la marque: <p style="text-align: center;">AIRTOUCH</p>
V.	<input checked="" type="checkbox"/> Refus provisoire pour tous les services <input type="checkbox"/> Refus provisoire pour certains des produits et/ou services: [suivra l'indication des produits et/ou services qui sont touchés ou qui ne sont pas touchés]
VI.	Motifs de refus: Marque est dépourvue de caractère distinctif parce qu'elle peut avoir le lien direct descriptif avec les services. AIRTOUCH - une nouvelle technique de teinture douce, dans laquelle non seulement toute la masse de cheveux est traitée, mais seulement quelques mèches.
VII.	Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable: sp. 6p. 1 art.6
VIII.	Informations relatives à la suite de la procédure: i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours: 3 mois à partir de la notification de ce refus; pendant le délai précité le refus est provisoire. Faute de l'appel de réexamen ou recours le présent refus ou l'appel de la prolongation (6 mois, pas plus) celui-ci deviendra définitif; ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé: Ministère de Justice de la République de Kazakhstan Institut National de la Propriété intellectuelle chaussée Korgalzhyn, bâtiment 3 B, 010000, Nour-Soultan, Kazakhstan Telephone: +7 (7172) 62-15 -15, + 7 (7172) 62-15-04 http://www.kazpatent.kz , e-mail: kazpatent@kazpatent.kz iii) Indications concernant la constitution d'un mandataire: Assistance d'un mandataire local est obligatoire Taxe légale adéquate.
IX.	Date de la notification de refus provisoire: 26 / 09 / 2019
X.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui émet la notification: <p style="text-align: right;">K. Batayeva  Premier vice-directeur</p>